

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 9 juillet, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 18

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François - BERARD Maxime – BIENVENU Lisa – COURT Christian - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel — PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie – VOLPE-BELLESSERT Julien

Excusée : Mme Perrine CABE

Pouvoirs de : M. Quentin du PONTAVICE à M. Eric LAUBE
Mme Nathalie PALLUEL à M. Dominique FORGET
Mme Caroline LOIR à M. Sylvain MAISONNEUVE

La séance est ouverte à 20h00

L'ODJ est complété de la délibération 20260709-19

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Poste manager de commerces : Convention avec la CCGQ
N°20260709-19

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Annexes : offre d'emploi du manager de commerce et projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

Depuis plusieurs années, une démarche de revitalisation du centre bourg de Guillestre a été entreprise au travers de diverses actions portant sur :

- la rénovation de l'habitat du centre ancien ;
- la requalification des espaces publics : rue centrale, places du centre-ville et quartier de la Frairie ;
- la réalisation d'une étude portant sur la redynamisation commerciale du centre-ville : diagnostic et plan d'actions.

En matière commerciale, différentes actions ont été menées en termes d'animations (journée du commerce de proximité...), de décoration, de labellisation (village étape, site et cité remarquable...) de partenariat avec les commerçants (comité de gouvernance).

Dans le cadre du label « Petite Ville de Demain », un manager de commerces avait été recruté pour 2 ans, conjointement avec la communauté de communes du Pays des Ecrins, financé par la Banque des Territoires. Ce financement arrive à son terme en juin 2023.

Une seconde convention a été signée avec la CCGQ pour le recrutement mutualisé d'un poste de volontaire territorial en administration (VTA) ce poste était calibré sur un mi-temps à la CCGQ et un mi temps à la Commune de Guillestre pour œuvrer à la redynamisation commerciale du centre bourg.

Aujourd'hui le dispositif est arrivé à son terme et une nouvelle source de travers un partenariat entre la Banque des territoires, la CCGQ et la commune de Guillestre.

Le poste de manager de commerces est calibré sur un tiers temps sur la Commune de Guillestre afin de mettre en place des actions spécifiques d'animations commerciales dédiées à la Ville de Guillestre ;

Monsieur le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale du centre bourg de Guillestre ;

CONSIDERANT la possibilité de mobiliser les financements de la Banque des territoires pour un poste de manager de commerces mutualisé avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras ;

CONSIDERANT le portage administratif du poste par la communauté de communes du Guillestrois Queyras ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les crédits inscrits au budget 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal du 29 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **VALIDE** le recrutement d'un manager de commerces pour 2 ans ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer une convention de mutualisation du poste avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras, à hauteur de 25% pour la commune et 75% pour l'intercommunalité.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 juillet 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE



Transmis à la préfecture le : 16 juillet 2026
Publié le : 16 juillet 2026